



LEADER

Programme de développement rural ALSACE 2014-2020

DECLARATION D'INTENTION ⁽¹⁾ GAL Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Cadre réservé à l'administration	Date de réception :
La présente déclaration d'intention est à renvoyer à :	
PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon	
Madame la Présidente du Groupe d'Action Locale	
Espace Florival - 170, rue de la République	
68500 GUEBWILLER	

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Pour les personnes morales

N° Siret _____
Raison sociale _____
Nom et prénom du représentant légal _____
Fonction du représentant légal _____
Nombre de salariés _____
Chiffre d'affaires ou bilan annuel _____ €

Pour les personnes physiques

Nom et prénom _____

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse _____
Code postal _____ Commune _____
Tél. _____ Courriel _____

IDENTIFICATION DU PROJET

Intitulé du projet _____

Description du projet _____

Date prévisionnelle de début de projet (jour/mois/année) -- / -- / --

Date prévisionnelle de fin de projet -- / -- / --

Localisation du projet _____

DEPENSES PREVISIONNELLES

Montants prévus :

Principaux postes de dépenses (ex :travaux, communication,

HT

TTC ⁽²⁾

_____	€
_____	€
_____	€
_____	€
_____	€
_____	€
_____	€
TOTAL	€

FINANCEMENTS PUBLICS SOLLICITES

Nom du (des) financeur(s) public(s)

Montants attendus

-FEADER sollicité (LEADER) :

€

-autres financeurs publics :

€

-

€

-

€

-

€

TOTAL

€

Fait à _____ le _____

Nom, signature et cachet du demandeur

⁽¹⁾ *Eléments minimums obligatoires pour le dépôt d'une demande d'aide*
Article 6 du règlement UE n° 702/2014 de la Commission Européenne du 25 juin 2014
⁽²⁾ *cocher la case correspondante*

Informations importantes :

- Pour tous les demandeurs : il sera nécessaire de fournir ultérieurement (lors du dépôt du formulaire de demande d'aide complet), au moins 1 à 3 devis par dépense (équipement, travaux...) pour permettre au service instructeur de vérifier le caractère raisonnable des dépenses :

1/Pour les natures de dépenses inférieures à 3 000€ HT, le porteur de projet doit présenter **au moins 1 devis**.

2/Pour les natures de dépenses comprises entre 3 000€ HT et 90 000€ HT, le porteur de projet devra présenter **au moins 2 devis** pour chaque nature de dépense.

3/Pour les natures de dépense supérieures à 90 000€ HT, le porteur de projet devra présenter **au moins 3 devis** par nature de dépense.

- Pour les demandeurs soumis au respect de la commande publique : il est notamment nécessaire de tracer la publicité et la mise en concurrence conformément au décret n°2016.360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou à l'Ordonnance de 2005 (organisme privé reconnu de droit public) et de conserver toutes les pièces justificatives qui seront demandées ultérieurement par le service instructeur.